

SERVICE : POLICE MUNICIPALE  
Réf. : AP/

**RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION  
LIVRAISON DE MATÉRIAUX  
MONTÉE LA PASCALE  
SIMC**

**DÉROGATION**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,  
VU le code de la route,  
VU le code de la voirie routière,  
VU le code général des collectivités territoriales,  
VU notre arrêté n°92 du 17 février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,  
VU l'autorisation du permis de construire N°083 009 07 T0050 délivrée par la commune en date du 08 novembre 2017,  
VU la demande du 13 janvier 2021 de M. Henri TREMAUD sise: 99 Montée la Pascale – 83150 BANDOL (courriel : [tremaudveto@sfr.fr](mailto:tremaudveto@sfr.fr)) pour la société SIMC – sise : 464, chemin Raoul Coletta – 83110 SANARY SUR MER (courriel : [emilie.beneventi@simc.fr](mailto:emilie.beneventi@simc.fr)),  
CONSIDÉRANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des livraisons de matériaux.

**– A R R E T O N S –**

**ARTICLE 1° :** Par dérogation à notre arrêté n° 92 du 17 février 2015, les véhicules poids-lourds de la société précitée supérieurs à 9 tonnes et dont le PTAC n'excède pas 19 tonnes sont " EXCEPTIONNELLEMENT " autorisés à circuler chemin du Logis Neuf pour se rendre au n°99 Montée La Pascale pour la livraison de matériaux:

**DU LUNDI 25 JANVIER 2021 AU VENDREDI 29 JANVIER 2021**

**ARTICLE 2° :** La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son chantier.

**ARTICLE 3° :** Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique «Télérecours-Citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 4° :** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le

**2 2 JAN. 2021**



Jean-Paul JOSEPH,  
Maire de Bandol...

*Pour le Maire*  
Valérie BOURON  
1<sup>ère</sup> Adjointe  
Déléguée à la Sécurité